

EUROPE ET LAÏCITÉ

BULLETIN TRIMESTRIEL ÉDITÉ PAR LE

CENTRE D'ACTION EUROPÉENNE DÉMOCRATIQUE ET LAÏQUE

133, Boulevard Saint-Germain — PARIS

Nouvelle Série - Le N° : 0,10 F

N° 29

2^e TRIMESTRE JUIN 1966

EUROPÉENS PLUS QUE JAMAIS

On a beaucoup commenté le discours prononcé à la Chambre des députés par M. Couve de Murville, le 14 avril 1966, sur le retrait des forces françaises de l'OTAN. Nos amis ont certainement lu et le discours et les commentaires et se sont fait une opinion. Nous croyons cependant utile de leur soumettre quelques observations.

Dans le paragraphe qui nous a paru être le plus important de son exposé, le Ministre des Affaires étrangères a tout d'abord affirmé que « s'il y a, en vérité deux concepts antinomiques, c'est celui de l'intégration européenne et celui de l'intégration atlantique », puis quelques secondes après il a jeté une sorte de défi : « Que l'on ne vienne pas me dire, comme on le répète à satiété, qu'il suffit de faire l'Europe intégrée pour qu'elle devienne le second pilier du monde atlantique, sur un pied de stricte égalité avec les Etats-Unis d'Amérique. Ce sont là des formules toutes faites qui ne résistent pas à trois minutes d'examen sérieux, et encore moins à l'expérience des faits. »

Il n'est pas dans nos intentions de défendre l'intégration atlantique, mais nous devons reconnaître notre incapacité à comprendre pourquoi l'intégration européenne et l'intégration atlantique seraient antinomiques. La création d'Etats-Unis atlantiques n'a rien d'inconcevable, ni même, éventuellement, d'irréalisable. Qu'elle ne soit pas souhaitable est une chose, qu'elle ne puisse se faire en est une autre et le risque pour les pays d'Europe de perdre « toute personnalité et toute indépendance » n'est pas plus grand au sein d'un ensemble atlantique qu'au sein d'une Europe unifiée. Nous n'avons jamais été, loin de là, des fanatiques de l'intégration atlantique, ainsi que le prouvent nos successives prises de position en faveur de l'autonomie de décision d'une Europe unifiée ; aussi, nous laisserons à d'autres le soin de démontrer qu'il n'y a, à priori, aucune raison pour que, dans une véritable intégration atlantique allant jusqu'à l'établissement d'Etats-Unis intercontinentaux, certains pays associés soient majeurs et d'autres mineurs.

On aurait, par ailleurs, aimé que M. Couve consacrat les « trois minutes d'examen sérieux » à la démonstration que l'idée de « second pilier » est une idée toute faite. Cette affirmation n'a pas l'évidence d'un axiome et une discussion eût été bien venue. En vérité, sous une forme différente, ce n'est que la reprise d'une même idée : les nations européennes seront toujours, intégrées ou non, dans l'impossibilité d'être des partenaires à part entière dans une association, de quelque nature qu'elle soit, avec les Etats-Unis d'Amérique.

Or, s'il n'est guère discutable qu'aucune nation d'Europe occidentale isolée ne puisse plus espérer jouer un rôle déterminant dans la politique internationale, il est loin d'être certain que des Etats-Unis d'Europe soient toujours réduits à la même impuissance. Nous avons toujours cru, et nous croyons encore, qu'ils pourraient, au contraire, être, non un second pilier, mais un troisième qui assurerait au monde un équilibre stable.

Il est vrai que les gouvernements européens — tous les gouvernements européens — n'ont jamais voulu examiner sérieusement les éléments d'une politique extérieure commune et autonome. Il est vrai aussi qu'un tel examen, avant la réunion d'une Assemblée européenne compétente en ce domaine et la constitution d'un gouvernement fédéral responsable, pouvait présenter plus d'inconvénients que d'avantages. C'est cette considération qui nous interdisait, lorsque nous avançons l'idée que les traités signés par les Etats européens seraient caducs après leur unification, d'en proposer la dénonciation ou même la révision avant qu'elle ait été réalisée.

Il serait d'un optimisme déraisonnable de croire que les décisions du gouvernement français et le vote de la majorité parlementaire n'auront pas d'influence sur l'opinion publique européenne. Cette influence, sûrement déplorable, serait moins à craindre si nombre d'hommes politiques n'avaient systématiquement confondu atlantisme et unification européenne. Nous avons toujours eu grand soin de distinguer l'un de l'autre ; aussi notre déception est-elle moins grande.

En tout cas, elle n'atténue en rien notre volonté de poursuivre l'action engagée. Nous sommes de plus en plus convaincus que les nations européennes ne peuvent demeurer maîtresses de leur destin qu'en acceptant qu'il leur soit commun. Si, par malheur, l'attitude de la France officielle éloigne, même momentanément, les autres peuples de cet idéal, l'esprit européen cessera d'être une réalité vivante pour n'être plus qu'un nostalgique souvenir. Mais l'épreuve doit provoquer la réflexion. S'en tenir à la répétition est aussi dangereux pour l'avenir de l'Europe qu'une volonté affirmée d'isolement.

Pierre LAMARQUE.

EN EUROPE

ALLEMAGNE.

MUNICH. — Dans une note officieuse de l'archidiocèse de Munich à propos de la contraception, on peut lire, écrit le *New York Times* du 31 mars :

« Les conjoints responsables qui se voient dans l'obligation d'avoir des relations avec contraceptifs, non avec légèreté ni d'une manière habituelle, mais plutôt comme une solution d'urgence regrettable, doivent savoir que, ce faisant, ils ne sont pas exclus de la communion eucharistique. »

Une hirondelle ne fait pas le printemps, certes, mais elle l'annonce !

SUR LE JUGEMENT DE LA HAUTE COUR DE HESSE (affaire des prières à l'école).

I. La Constitution de Hesse fit des écoles publiques des *Gemeinschaftschule* (écoles interconfessionnelles) sans que l'adjectif chrétien ait été retenu malgré la C.D.U. qui obtient cependant, dans le premier gouvernement, le Ministère de l'Instruction publique et fit insidieusement des écoles publiques, des écoles chrétiennes. Ayant obtenu la majorité absolue ultérieurement, le parti Social-Démocrate (S.P.D.) ne réagit pas et accorda même, en 1963, des subsides aux écoles privées dont la plupart sont strictement confessionnelles. La question de la prière en classe se posa à différentes reprises, mais jamais avec autant de résonance qu'au moment de l'instance Hoffmann. Le *Staatsgerichtshof* de Hesse (Haut Tribunal administratif) déclara, à cette occasion, que « la Constitution défend expressément toute influence religieuse sur les élèves des écoles publiques », précisa que la liberté de religion ne comprend pas seulement le droit de manifester sa conviction, mais aussi la liberté négative de ne pas la révéler et rappela que la prière ne fait pas partie obligatoirement de l'enseignement. Il conclut qu'il n'avait aucune objection à faire à des exhortations au début des classes à la pratique des vertus telles que la bienveillance, la sincérité ou la tolérance. Le Tribunal a, in fine, fait remarquer que l'accord passé le 18 février 1960 entre le Land et l'Eglise évangélique de Hesse, donnant à l'école commune « une base chrétienne », ne peut aller à l'encontre de la Constitution du Land.

Résumé succinct d'une analyse de l'arrêt du 27 octobre 1965 fait par Elisabeth Illig. Europe et Laïcité communiquera, sur demande, cette analyse intégrale comportant toutes les références à la Loi fondamentale d'Allemagne fédérale (*Grundgesetz*) et à la Constitution de Hesse (*Hessische Verfassung*).

II. L'arrêt du Tribunal administratif de Hesse n'a pas terminé l'affaire, loin de là. La C.D.U. a demandé une modification de la Constitution par plébiscite afin d'introduire les termes « sur une base chrétienne ». Les évêques catholiques ont craint que cette introduction n'affaiblisse leur position sur les écoles privées catholiques subventionnées et n'ont suivi que mollement la C.D.U. Par ailleurs, des membres du personnel enseignant ont fait remarquer que les instituteurs d'esprit laïque pourraient se refuser à faire réciter les prières et risqueraient ainsi des sanctions. Le principe du libre choix de la profession serait alors violé. L'idée d'une modification de la Constitution a été abandonnée mais, au Landtag, une discussion s'est engagée, tendant à faire admettre que, étant données les traditions et les convictions populaires, le terme « christliche » (chrétienne) devait être sous-entendu. Les motions de la C.D.U. et du S.P.D. ont été renvoyées en commission. Quant à M. Hoffmann, à l'origine de cette controverse, il a renoncé à se prévaloir de son droit.

D'après les notes d'Heinrich GRASS.

AUTRICHE.

La coalition populiste-socialiste est rompue. Le parti populiste (catholique) va désormais gouverner seul à Vienne. Il sera bon de suivre les négociations concordataires. Si elles aboutissent et si les pouvoirs d'état-civil sont rendus aux curés des paroisses, il n'y aura pas de plus éclatant démenti aux solennelles prises de position de Vatican II. L'Eglise catholique n'avait d'ailleurs pas été mécontente du gouvernement populiste-socialiste : en septembre 1963, l'Instruction religieuse, déjà inscrite dans les programmes de l'enseignement du premier et du second degré, le fut dans ceux de toutes les écoles moyennes et supérieures de formation professionnelle.

BELGIQUE.

Quatre mille ouvrières de la fabrique nationale d'armes d'Herstal, localité de la région de Liège, se sont mises en grève au moins de février pour obtenir l'application de l'article 119 du Traité de Rome prévoyant l'égalité des salaires masculins et féminins à partir du 1^{er} janvier 1965. Certains salaires soulignent l'inégalité ; manoeuvre homme, 4,14 francs (français) ; manoeuvre femme, 3,18 francs ; emballer, 4,38 francs ; emballuse, 3,24 francs.

La population de toute la région encourage et soutient les grévistes dont le mouvement ne faiblit pas.

Le directeur de la fabrique, M. Ollon Drechsel, a déclaré : « Les ouvrières commencent à se considérer comme les porte-drapeaux du féminisme européen ! »

Elles le sont, en effet !

II. Le gouvernement Van den Boeynants a obtenu la confiance par 119 voix contre 80. Il a annoncé qu'il bloquerait la création de nouvelles écoles officielles jusqu'en septembre 1967. Les socialistes, par la voix de M. Spiney, ont énergiquement protesté. Il faut bien reconnaître que la signature qu'ils ont donnée au pacte scolaire en 1958 est fort mal récompensée.

ESPAGNE.

LE STATUT DES PROTESTANTS. — Les 30.000 protestants espagnols attendent depuis bientôt quatre ans le statut qui devait faciliter leur accès à la fonction publique, leur permettre de posséder des chapelles, des maisons de jeunesse et des écoles et effectuer des actes d'état-civil, en particulier le mariage. Le projet est toujours « en souffrance » malgré les décisions du deuxième Concile du Vatican.

FRANCE.

I. SIX JOURNÉES UNIVERSITAIRES DE MULHOUSE. — Monseigneur Elchinger a prononcé, le dimanche des Rameaux, 3 avril, une homélie dont il faut donner cet extrait :

« Nous reconnaissons que l'école laïque, à ses débuts, a réellement voulu être libératrice. Elle se proposait de mettre la culture au service de toutes les croyances. En fait, elle s'est aussitôt opposée à l'Eglise... »

Monseigneur Elchinger a oublié, sans doute, qu'avant même que l'école laïque soit instituée, le pape Pie IX jetait l'anathème sur elle dans le *Syllabus* de 1864. Nous lui conseillons vivement de se reporter aux propositions XLV, XLVII et XLVIII. Cela lui évitera d'accuser Pierre du péché de Paul.

II. Au cours du *Face à face* du 18 avril, Monseigneur Veuillot, Archevêque coadjuteur de Paris, a déclaré, à propos de l'interdiction de *La Relieuse* : « Je laisse aux pouvoirs publics la responsabilité de leurs actes ». Un certain Ponce-Pilate avait, lui, laissé au Sanhédrin la responsabilité des siens. La postérité n'a pas été indulgente pour lui...

III. Le bulletin *Vox*, organe de l'Association d'auditeurs et de téléspectateurs catholiques, a donné au *Drame cathare* la mention X qui correspond à l'appréciation : « Moralement répréhensible ». Il faut espérer que ce jugement s'adresse surtout au légat du pape Arnauld Amaury, dont la férocité n'est mise en doute par personne, même si le cri fameux : « Tuez les tous, Dieu reconnaîtra les siens » n'est plus considéré comme tout à fait authentique.

GRANDE-BRETAGNE.

UN CENTENAIRE. — La « National Secular Society », qui a pour principal point de son programme la *séparation des Eglises et de l'Etat*, célébrera son centenaire en septembre prochain. Tous nos amis la féliciteront et lui souhaiteront beaucoup de succès dans les siècles à venir, et aussi rapides que possible !

ITALIE.

I. MÊME RIVAROL ! — Dans son numéro du 7 avril, l'hebdomadaire *Rivarol*, qui exprime en général les opinions les plus intégristes, a publié un article sur l'Italie, dans lequel on lit ce membre de phrase : « ... dans cette

Italie où l'adultère est devenu une plaie sociale, encouragée par l'impossibilité du divorce...». Il est difficile de ne pas y trouver une contradiction aux plus récents propos de S.S. Paul VI sur le même sujet.

II. PRISON POUR OFFENSE A LA RELIGION DE L'ÉTAT. — Dans son numéro du 23 mars 1966, le journal *La Liberté* de l'Etat fait savoir que le Procureur de la République du Tribunal correctionnel de Florence a demandé quatre mois de prison pour les libraires Valerio Berbini et Giovanni Sudrei, poursuivis pour avoir exposé et vendu un livre français contenant des dessins du caricaturiste Siné, dessins jugés offensants pour la religion catholique, religion de l'Etat (article 402 du Code pénal italien).

III. COLLOQUE DE LA LIGUE ITALIENNE DE L'ENSEIGNEMENT.
— Réuni à Bologne les 27, 28 et 29 décembre 1965, le Colloque annuel de la L.I.E. a étudié la décentralisation démocratique et la culture populaire en milieu urbain. Parmi les conclusions du colloque, il faut noter le souhait que le problème de la culture populaire soit étudié à l'échelle nationale « dans un esprit laïque en vue de la coordination de toutes les initiatives ».

LUXEMBOURG.

UN MANIFESTE. — La Ligue Luxembourgeoise de l'Enseignement vient de publier un manifeste dans lequel elle affirme que « particulièrement, la liberté de conscience et de pensée ne pourra être réalisée que dans un système d'éducation laïque ».

Elle ajoute que « le respect de la liberté d'autrui, la tolérance, la démocratie ne s'institueront pas pleinement là où certaines croyances sont imposées ou favorisées par l'Etat ».

La L.L.E. se propose donc d'explorer et de mettre en œuvre les moyens grâce auxquels l'école publique pourra être ouverte à tous les jeunes, pendant la durée entière de leur scolarité. « Aucun élève ne devra souffrir du fait de sa nationalité, de sa confession ou de ses convictions. Au sein d'un enseignement ainsi conçu régneront la concorde et le respect de toutes les croyances. »

DANS LE MONDE

SINGAPOUR. — M. Li Kuyan-Yi, premier ministre de l'Etat de Singapour, a déclaré, le 6 janvier 1966, à l'occasion d'une cérémonie bouddhiste : « Il faut dissocier la religion de la politique. Ceux qui cherchent le salut dans l'au-delà doivent laisser aux autres le souci des affaires temporelles. »

Déjà M. Li avait, en septembre 1965, demandé au journal musulman, *Utusan Melayre*, de s'abstenir de toute attaque contre une confession religieuse quelconque.

ISRAEL. — La « Ligue contre la coercition religieuse » compte actuellement près de dix mille membres. « Elle a, écrit M. Eric Rouleau dans *Le Monde* du 10 mars 1966, recueilli plus de soixante quinze mille signatures en faveur d'une pétition réclamant la suppression de l'autorité religieuse dans le domaine du statut personnel. » Il faut comprendre sous cette expression la laïcisation du mariage en particulier.

LA VIE DU C.A.E.D.E.L.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES 2 ET 3 AVRIL.

Une organisation en plein essor, titrait un hebdomadaire en rendant compte des travaux du C.A.E.D.E.L. « Je ne pensais pas que notre mouvement représentait une telle force », déclarait un délégué du Nord en promettant de mettre tout en œuvre pour étendre encore davantage l'influence et le rayonnement du C.A.E.D.E.L. dans son département. « Nous devrions rassembler au moins vingt mille européens laïques », s'exclamait de son côté un ami du Sud-Est...

Nous pourrions ainsi citer d'autres propos tenus par les congressistes de la salle Brenier. Tous étaient imprégnés du même enthousiasme, de la même foi, de la même volonté d'agir.

Quarante-huit départements étaient représentés, couvrant l'ensemble des fédérations régionales.

Voici le compte rendu des travaux :

Séance du samedi. — M. Pierre Lamarque, Président du C.A.E.D.E.L., assisté de M. Barrat (Calvados), M^{me} Fischer (Bas-Rhin), M. Rauffet (Aveyron), après avoir souhaité la bienvenue aux délégués, déclare ouverte la X^e Assemblée générale. **L'Europe**, dit-il, traverse une période difficile et pourtant elle se fera. La présence parmi nous de nos Amis allemands, belges, italiens, hollandais (les Luxembourgeois étant excusés), atteste de notre volonté de poursuivre l'unification européenne jusqu'à son terme. Puis il donne la parole à chacun d'eux.

M^{me} Elisabeth Illig brosse un tableau de la situation en Allemagne et traite surtout des rapports entre l'Eglise et l'Etat. Elle se réjouit de constater qu'un mouvement se développe en faveur de la neutralité des services publics, en particulier celui de l'enseignement. **(L'abondance des copies ne nous permet pas de publier l'exposé intégral de M^{me} Illig. Nous le ferons dans un prochain numéro.)**

M. André Decourcelle (Belgique) évoque le conflit linguistique et le problème scolaire, notamment la décision du gouvernement belge de ne pas ouvrir d'écoles publiques pendant deux ans.

M. Rivoir (Italie), prenant pour exemple la chute du gouvernement Moro sur la création d'écoles maternelles publiques, montre la volonté de l'Eglise catholique de ne pas abandonner la moindre parcelle de la domination qu'elle exerce sur l'ensemble des institutions de la péninsule. Les pressions auxquelles elle se livre pour le maintien de l'interdiction du divorce, au mépris de toute considération humaine, en sont la preuve flagrante.

M. Schmit est convaincu qu'un renouveau d'esprit laïque se fait jour aux Pays-Bas. Les jeunes semblent se désintéresser de la religion et l'école publique dispense un enseignement supérieur à celui qu'offrent les écoles confessionnelles.

Après avoir démontré que la seule solution au problème des institutions publiques était leur nécessaire neutralité, chaque orateur exprime ses souhaits de voir se constituer une **Europe** dans laquelle l'Etat respectera la **liberté de conscience** de chacun...

C'est par un banquet fraternel au « Savoyard » que s'est terminée cette première journée de travail. Présidé par notre Ami, M. Crass (Allemagne), Il donna lieu à un véritable débat auquel prirent part notamment nos Amis, MM. Maldonado (ministre de la Justice du gouvernement républicain espagnol en exil); Rivoir (Italie), Decourcelle (Belgique), Pierre Lamarque, Maurice Gautier, Vice-Président du C.A.E.D.E.L.; Guy Vinatrel, journaliste; Cosai, délégué général à la propagande; Marcel Brun, membre du Comité général du C.A.E.D.E.L.; Lionel Laguillaumie, secrétaire administratif du groupe des Jeunes, et Ernest Denis.

Séance du dimanche matin. — Présidée par M. Marcel Brun (Strasbourg), assisté de MM. Latouille (Limoges), Hergle (Sens), Fournat (Toulon), cette séance est consacrée à l'organisation administrative du C.A.E.D.E.L. C'est à Ernest Denis que revient la mission de présenter le rapport d'activité. Le Secrétaire général, après s'être félicité de l'importance de cette Assemblée qui concrétise les efforts entrepris par le Bureau national pour accroître le rayonnement du C.A.E.D.E.L., analyse les résultats de l'action poursuivie depuis 1963. Nos idées trouvent maintenant un écho favorable dans les milieux de la gauche et sur le plan de l'organisation nous progressons d'une façon satisfaisante. Dans tous les départements, des groupes se constituent, nos réunions sont très suivies. **Il nous faut poursuivre avec toujours plus de persévérance le rassemblement de ceux qui partagent nos convictions européennes et laïques. Il faut recruter des adhérents toujours plus nombreux pour propager notre idéal de Fraternité humaine. Il faut aussi nous adresser à la jeunesse et le C.A.E.D.E.L. se doit d'avoir un puissant groupe de jeunes.**

Après avoir étudié les divers moyens d'action tels que l'organisation de réunions d'information, la diffusion d'**Europe et Laïcité**, et évoqué le problème de la presse en général, M. Ernest Denis appelle tous les adhérents à agir pour que le C.A.E.D.E.L. soit une grande force dans notre pays.

Après les interventions de MM. Lamarque, Henon, Cosai, Bonhour (bureau national), Barrat (Caen), Le Sauvage (Le Havre), Rauffet (Rodez), Latouille (Limoges), Brun (Strasbourg), Fournat (Toulon), Hergle (Sens), Bassan (Paris), Decourcelle (Belgique), qui, tous, apportent des suggestions très intéressantes, le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

Il en est de même du rapport financier présenté par le Trésorier général, M. Louis Gambre, après que la Commission de Contrôle eût déposé ses conclusions en le félicitant de sa gestion saine et prospère. Le taux actuel des cotisations a été maintenu.

M. André Bailleul informe l'Assemblée générale que les jeunes se sont réunis après la séance de samedi et ont constitué officiellement le Groupe des Jeunes du C.A.E.D.E.L. Il donne communication de la composition du bureau et du plan de travail élaboré.

Le Président félicite les Jeunes et souhaite plein succès à leur entreprise. Il est ensuite procédé à l'élection du Bureau national et de la Commission de Contrôle.

Séance du dimanche après-midi. — Il revenait à notre Ami, M. Maurice Deixonne, notre premier Président d'Honneur, de présider la dernière séance, assisté de nos Amis, MM. Le Sauvage (Seine-Maritime) et Ferragut (Var).

Après avoir exprimé sa joie de participer aux assises internationales du C.A.E.D.E.L., il montre les difficultés du moment dues à la manière d'agir du gouvernement français. Son « désengagement » unilatéral est une violation de l'esprit du Traité de Rome. Un espoir subsiste toutefois : le renversement de la majorité actuelle lors des prochaines élections législatives. Une certitude : les jeunes viennent à l'Europe.

Pour M. Pierre Lamarque, l'Europe doit se faire telles que soient les circonstances, même momentanément sans la France. La détérioration de la politique européenne doit cesser et, pour cela, nos partenaires doivent montrer une résolution de plus en plus ferme. M. Pierre Lamarque rappelle ensuite la position constante du C.A.E.D.E.L. qui, à la précarité des alliances, s'est toujours affirmé pour l'intégration économique et politique de l'Europe. Il faut faire prendre conscience à l'ensemble des travailleurs que l'Europe doit être leur affaire et non celle des technocrates pour devenir l'Europe de la Liberté.

Un large débat s'engage alors. M. Crass (Allemagne) ne cache pas son angoisse et ne croit pas à une Europe sans la France. MM. Decourcelle (Belgique), Rivoir (Italie), M^{me} Illig (Allemagne), M. Maldonado (Espagne Républicaine), estiment qu'il n'est pas possible de stopper le processus d'unification et que, même si la France boude, ses partenaires doivent continuer à œuvrer. Ils sont tous persuadés qu'elle ne saurait tarder à reprendre sa place dans la Communauté. Pour M. Brun (Strasbourg), si la France se retire de l'Organisation européenne, son économie en souffrira et des réactions seront inévitables. M. Gembro (Bureau national) au slogan gaulliste « l'Europe des Patries souveraines » oppose l'Europe des Patries réunies. M. Ernest Denis, conscient de la situation dramatique dans laquelle se trouve l'Europe et comprenant l'angoisse qui étirent nos partenaires de la Communauté, propose qu'un appel soit lancé à tous les mouvements européens de notre pays en vue de propager davantage l'idée européenne et d'envisager l'organisation d'une pétition populaire en faveur de l'Europe. M. Dilhac (Paris) s'inquiète de voir l'Allemagne plus atlantique qu'euro-péenne. M^{me} Rosenberg (Paris) estime que l'Europe n'est qu'une étape vers l'unité du Monde. M. Henon (Bureau national) voudrait voir substituer l'Europe des individus à l'Europe des nations. M. Laguil-laumie (groupe des jeunes) montre le paradoxe de la politique du Chef de l'Etat. M. Decourcelle évoque la situation dans les pays sous domination communiste et demande de l'étudier très attentivement. Pour M. Maurice Deixonne l'évolution des pays de l'Est ouvre des possibilités qu'il faut effectivement examiner. Notre conception de l'Europe ne peut pas être restrictive...

Après une nouvelle intervention de M. Pierre Lamarque, M. M. Deixonne propose une suspension de séance pour permettre à une commission des résolutions de se réunir. Les membres de celle-ci sont aussitôt désignés.

A la reprise des travaux, le Secrétaire général donne lecture des 2 motions présentées par la Commission. Elles sont adoptées à l'unanimité et par acclamations par l'Assemblée générale.

Il est ensuite donné connaissance de la composition du Bureau national.

M. Maurice Deixonne prononce alors le discours de clôture. Il remercie les participants pour l'excellent travail accompli et est persuadé que la détermination des militants du Centre d'Action Européenne Démocratique et Laïque est un gage d'espoir pour l'avenir de l'Europe.

COMPOSITION DU BUREAU NATIONAL.

Président : M. Pierre Lamarque.

Vice-Présidents : M^{me} Lucienne Borchio, MM. Robert Champion, Georges Charreron, Maurice Gautier.

Secrétaire général : M. Ernest Denis.

Secrétaire administratif : M. Pierre Cauchoix.

Secrétaires adjointes : M^{mes} Germaine Breisch et Raymonde Romeis.

Trésorier général : M. Louis Gembro.

Trésorier adjoint : M. Georges Jacquet.

Délégué général à la propagande : M. Alexandre Cosai.

Délégués adjoints à la propagande : MM. Jacques Bonhour et André Henon.

Responsable des Jeunes : M. André Bailleul.

Membres : M^{mes} Jeanne Carpentier, Suzanne Gautier, Libertad Morte, Marinette Polet ; MM. Campioni, Clark, Daire, Dattas, Gatineau, Martres, Morel, Ries, Sabatié, Soret.

COMMISSION DE CONTROLE.

MM. Marcellin Barrat, René Hergle, Raymond Mettenet.

PREMIERE MOTION.

La X^e Assemblée générale de Centre d'Action Européenne Démocratique et Laïque, réunie à Paris les 2 et 3 avril 1966,

Réaffirme solennellement son attachement à l'Unification d'une Europe démocratique, condition de tout progrès économique et social.

Rappelle que cette unification doit se faire dans le respect absolu de la Liberté de Conscience, source de toutes les libertés, qui ne peut être garantie que par la stricte séparation des Eglises et de toutes les Institutions publiques.

DEUXIEME MOTION.

La X^e Assemblée générale, après un examen approfondi de la situation européenne actuelle,

Affirme son opposition aux récentes décisions du Gouvernement français qui, sous prétexte d'assurer à la France une indépendance d'ailleurs illusoire, ne font que démontrer la précarité des alliances et la fragilité des accords diplomatiques et militaires tout en risquant d'éloigner ses partenaires de la création d'une Europe unifiée, seule maîtresse de son destin.

Elle demande avec insistance aux autres membres de la C.E.C.A. et de la C.E.E. de ne pas céder à cette tentative et de proclamer que l'intégration politique européenne demeure leur but constant.

Elle charge son Bureau de prendre contact avec tous les autres mouvements européens pour envisager l'organisation, en France, d'une pétition populaire en faveur de l'Unité de l'Europe.

APPEL AUX JEUNES

A l'occasion de la récente Assemblée générale du C.A.E.D.E.L., les Jeunes se sont réunis et ont décidé de constituer un « Groupe des Jeunes du Centre d'Action Européenne Démocratique et Laïque ». Son but est de :

- propager, chez les jeunes, l'idée de l'unification de l'Europe dans le respect de la laïcité des Institutions publiques ;
- promouvoir chez les jeunes de l'Europe une éducation civique et culturelle européenne.

Amis du C.A.E.D.E.L., parlez de notre Groupe aux jeunes que vous connaissez.

Jeunes Européens, pour participer à la construction d'une Europe où régneront la Démocratie politique et économique, et la Liberté de Conscience.

Pour renforcer l'action de nos aînés, rejoignez (1) le Groupe des Jeunes du C.A.E.D.E.L. Ainsi les jeunes seront présents dans le combat contre l'intolérance et le fanatisme et formeront les maillons d'une grande chaîne de Solidarité et de Fraternité humaines.

Le Bureau.

(1) Envoyez vos adhésions au Groupe des Jeunes du C.A.E.D.E.L., 2 bis, rue Dupont-de-l'Eure, PARIS (XX^e). C. C. P. PARIS 383-71 - Cotisation 2 Frs.

COMPOSITION DU BUREAU NATIONAL DU GROUPE DES JEUNES DU C.A.E.D.E.L.

Président : M. André Bailleul.

Secrétaire général : M. Joël Denis.

Secrétaire administratif : M. Lionel Laguillaumie.

Trésorière : M^{lle} Michèle Jacquet.

Délégué à la propagande : M. Michel Fèvre.

Responsables de province : M^{lles} André Fischer et Arlette Robert.

Un nouveau tract du C.A.E.D.E.L. vient de sortir. Il est à la disposition des groupes et des adhérents. Adressez les demandes au Siège. Voici le texte :

POUR UNE EUROPE DÉMOCRATIQUE ET LAÏQUE.

A l'ère atomique et spatiale où deux Grands s'affrontent dans un équilibre instable, où la Chine se développe et pose à l'Humanité d'angoissants points d'interrogation, où le Tiers-Monde d'Afrique, d'Amérique et d'Asie souffre et cherche péniblement sa voie, la vieille Europe tente de réaliser son unification.

Depuis neuf années, six pays, par le Traité de Rome, ont résolu de conjuguer leurs efforts, et se sont mis à l'œuvre en vue de construire les Etats-Unis d'Europe.

Il appartient donc à tous ceux que les guerres de religion, les guerres militaires — chaudes ou froides — et les nationalismes périmés ont longtemps opposés, de rechercher ensemble sur les plans économique, politique et idéologique, les solutions pacifiques à tous les conflits.

Pour chacun de ceux qui ont pris conscience de l'importance de la tâche à accomplir, il convient d'agir efficacement pour que l'Europe devienne une réalité prochaine.

Voici douze années que le Centre d'Action Européenne Démocratique et Laïque, patiemment, poursuit son action afin que l'Europe qui vient ne soit ni celle des « Patries » ni celle des « Patrons » ni celle des technocrates, ni celle des puissances religieuses, mais bien l'Europe démocratique, politiquement et économiquement, où la neutralité institutionnelle en matière de religion, seule garantie de la Liberté de Conscience, permettra à chacun de coopérer à l'intérieur comme à l'extérieur avec tous ceux qui pensent et vivent différemment.

De son unification progressive doit sortir un état d'esprit de Solidarité et d'entraide inspiré par la volonté de Justice sociale et de défense de la Liberté qui ne soit limité par aucune puissance ni sur le plan économique, ni sur le plan international, ni sur le plan spirituel.

L'Europe unie n'a besoin d'aucun « guide » pour se déterminer. Il appartiendra donc au parlement des Etats-Unis d'Europe, élu au suffrage universel, de fixer les limites de sa compétence et de définir l'ensemble de sa politique diplomatique, économique, sociale et culturelle.

En ne garantissant pas institutionnellement la Liberté de Conscience, elle renoncerait à sa vocation naturelle.

C'est dans cette optique que le C.A.E.D.E.L. se montre particulièrement soucieux de défendre et de rétablir, en France, les fondements mêmes de la Laïcité de l'Etat, d'en vulgariser l'idée parmi les pays du Marché commun pour que naissent des Institutions publiques laïques, sources de compréhension et de Fraternité entre les Hommes.

Il lance un pressant appel à tous ceux qui partagent ses idées de Liberté et de Progrès et les convie à lui apporter leur soutien.

ADHÉREZ AU CENTRE D'ACTION EUROPÉENNE DÉMOCRATIQUE ET LAIQUE,

133, boulevard Saint-Germain, PARIS (VI^e).

CENTRE D'ACTION EUROPÉENNE DÉMOCRATIQUE ET LAIQUE (C.A.E.D.E.L.)

133, boulevard Saint-Germain, PARIS (VI^e) - C.C.P. PARIS 20.096-03.

Présidents d'Honneur : MM. Maurice Deixonne,

Robert Verdier, anciens Députés ; Francis Vals, Député.

Président : M. Pierre Lamarque - Secrétaire Général : M. Ernest Denis.

Trésorier : M. Louis Gambre.

BULLETIN D'ADHÉSION

Je déclare donner mon adhésion en qualité :

- de membre actif (cotisation annuelle : 2 F) ;
- de membre donateur (cotisation annuelle : 5 F) ;
- de membre d'honneur (cotisation annuelle : 10 F) ;

Date et Signature :

Nom et prénom :

Profession :

Adresse :

LISEZ ET FAITES LIRE « EUROPE ET LAICITÉ »,
BULLETIN DU C.A.E.D.E.L.
ADRESSÉ CHAQUE TRIMESTRE AUX ADHÉRENTS.

AMIS ADHÉRENTS

N'ATTENDEZ PAS...

ADRESSEZ DÈS AUJOURD'HUI

Le Montant de Votre Cotisation
au C.A.E.D.E.L. - C.C.P. PARIS 20.096-03.

AMIS SYMPATHISANTS

Remplissez le bulletin d'adhésion ci-dessous et adressez-le au
C.A.E.D.E.L., 133, boulevard Saint-Germain, PARIS (VI^e).

N'oubliez pas de signaler votre changement d'adresse. Merci !